

curé d'Ars, lut sa requête, et, sur la demande du tribunal, présenta l'acte d'inhumation du vénérable serviteur de Dieu, conservé aux archives de la Commune et de la paroisse.

Des médecins furent nommés pour se prononcer sur l'état du corps : c'étaient les docteurs Missol de Villofranche ; Desportes et Clugnet, de Trévaux. A genoux devant le crucifix, la main sur les saints Evangiles, ils prêtèrent serment de remplir consciencieusement les fonctions de leur charge. Après eux, les ouvriers nécessaires à l'exhumation furent désignés et prononcèrent le même serment.

Les ouvriers maçons étaient : MM. Antoine Mandy et ses deux fils, Antoine et Claude, Jean Edouard et Noël Melcans ; le menuisier Peignaud, et le plombier Monin, de Trévaux, avec un aide.

Ensuite on fit comparaître deux témoins qui avaient connu le curé d'Ars, assisté à sa mort, à ses funérailles, et qui depuis cet événement pouvaient affirmer leur résidence non interrompue à Ars. Le père Athanase et François Pertinand, deux signataires de l'acte d'inhumation, cités à l'instant, après avoir de même prêté serment sur les saints Evangiles, répondirent aux demandes qui leur furent adressées sur le lieu, la forme et l'identité du tombeau du serviteur de Dieu. Puis, le tribunal se rendit à l'endroit indiqué. Là, les témoins, interrogés de nouveau, montrèrent le tombeau et affirmèrent que, depuis le jour où l'on avait descendu le corps du vénérable curé, aucune fouille n'y avait été pratiquée, et que l'on n'avait touché au sépulcre que pour enlever une petite barrière en fonte et mettre la pierre tumulaire au niveau du pavé de l'église, sur le conseil de Mgr Frattini, alors Promoteur de la Foi, et dont la visite à Ars n'est pas oubliée par les bons habitants de la paroisse.

Les portes de l'église avaient été soigneusement fermées ; l'assistance occupait, avec les témoins admis, des places désignées d'avance. Le coup d'œil était saisissant. Entre les deux chapelles de Sainte-Philo-

mène et de l'Eccle-Homo, sur trois rangs en hémicyclo, étaient, en costume de cœur : au centre, Mgr l'évêque de Bélley, président de la Commission ; Mgr Caprara, Promoteur de la Foi ; M. de Boissieu, V.-G. et vice-président ; M. Valansio, V.-G. et sous-Promoteur de la Foi. MM. les Chanoines Pernot, Brachet, Vialley et Costaz, juges ; MM. Lombard et Moulin, notaires, et les docteurs assermentés.

Au second rang M. J. B. Maudy, maire d'Ars et MM. G. Sève, M. F. Villet, M. Verchère, F. Fréchet, F. Pertinand, B. Perrier, J. Thénon, conseillers municipaux ; M. J. B. Maudy, président du conseil de la fabrique, M. Maudy, trésorier, et les autres fabriciens. MM. B. Trève, Drémieux, et Verchère. Puis auprès d'eux, et dans les chapelles de la Sainte Vierge et de Saint-Jean-Baptiste, M. l'abbé Bail, le curé actuel d'Ars ; MM. Rougemont et Collet, vicaires et chapelains d'Ars, le R. P. abbé Dom. Benoit, le R. P. Prieur de la Chartreuse de Sélingnac, le R. P. Ambroise, prieur des Dominicains de Lyon, le R. P. sous-prieur des Cisterciens, d'Hautecombe, M. le chanoine Descôtes, supérieur des Missionnaires, M. le chanoine Faralig, S. G. de l'Évêché, le R. P. Nicolle, Marise, Procureur de son ordre à Rome, et qui avait rempli les fonctions de Promoteur, au procès de l'Ordinaire, dans la cause de M. Vianney ; le T. H. F. Robustien, procureur général des Écoles Chrétienues à Rome ; MM. Dufour, Chavent, Masset, A. Rougemont, Pittion, Vignon, curé de Dardilly, Desportes prélat de Sa Sainteté, Bridot curé du Saint-Sacrement, à Lyon, Réal, curé de Sainte-Marie, Dubosq, curé de Villefranche, Vianney, neveu du curé d'Ars, de Boissieu, ancien chef de division au ministère des cultes, et plusieurs autres témoins.

— 0 —

Une horloge artistique

La *Revue hebdomadaire* du diocèse de Lyon publie la très intéressante page qui suit, sur une œuvre artistique inconnue, même à bien